



Communauté de communes du Pays de Mormal
18 rue Chevray 59530 Le Quesnoy

Le Quesnoy, le 21 septembre 2023

Le Président

Aux

Habitants du Pays de Mormal

Pôle ou service : Environnement

Objet : Lancement de la nouvelle collecte des déchets ménagers



Madame, Monsieur,

Le Pays de Mormal est en charge de la collecte et du traitement des déchets pour le compte de ses 53 communes. Cette responsabilité s'est traduite, au fil des années, par un service de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif en porte à porte, mais aussi par l'implantation de 4 déchetteries sur le territoire, ou encore par la mise en place d'actions de prévention dans le domaine des déchets (poules locales, composteurs, ambassadeurs du tri, formation des plus jeunes).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'Etat a obligé les collectivités à passer à l'extension des consignes de tri de tous les plastiques afin de limiter la production des ordures ménagères résiduelles. Cette première étape permet au territoire de percevoir des soutiens importants de l'éco-organisme CITEO.

Cependant, les dépenses liées aux déchets explosent. La hausse des contrats de collecte et de traitement en cours, la hausse de la TGAP (taxe sur les activités polluantes) se traduisent par une forte augmentation du coût des déchets.

Pour mémoire, en 2020, le produit de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ne couvrait pas le service de déchets, et il fallait 700 000 € pour équilibrer les dépenses liées aux déchets du territoire. En 2022, ce montant était de 810 000 euros et sans action de notre part, ce montant continuera à augmenter.

Afin de limiter la hausse du coût des déchets, les élus du Pays de Mormal ont donc décidé de modifier les modalités de collecte de déchets en porte à porte.

Les nouveaux modes de collecte seront effectifs dès le 1^{er} janvier 2024. A cette date, la collecte des déchets ménagers se déroulera de la manière suivante :

- **Collecte des ordures ménagères résiduelles toutes les semaines en porte à porte**
- **Collecte du tri sélectif toutes les semaines (toutes les deux semaines à compter du 1^{er} Juillet 2024) en porte à porte**
- **Collecte du verre en point d'apport volontaire et non plus dans les bacs de tri compartimentés (les cloisons des bacs seront progressivement ôtées à compter de janvier 2024)**

Dans le même temps, le Pays de Mormal mettra en place une tarification incitative (TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) pour limiter le volume global de déchets. Chaque foyer du pays de Mormal pourra ainsi agir directement sur une partie de sa taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette tarification incitative se déroulera en 3 temps :

- 2023 – Enquête de recensement des bacs de collecte
- 2024 – Tarification à blanc permettant à chaque foyer d'estimer le montant qu'il aurait payé avec une tarification incitative
- 2025 – Mise en place effective de la tarification incitative afin de permettre une facturation réelle de la TEOMi sur la taxe foncière 2026

Le principe de la TEOMi est de récompenser les efforts de tri et de réduction des déchets de chacun, en adaptant son montant au volume des ordures ménagères (nombre de levées du bac gris). En un mot : moins vous produisez d'ordures ménagères, moins vous payez.

Afin de mettre en place ces nouvelles formes de collecte et de tarification, les bacs gris doivent être pucés. Aussi, une enquête* relative à la dotation des bacs de collecte va être menée courant du dernier trimestre 2023 sur le territoire, en partenariat avec la société Conteneur. Tous les foyers (professionnels compris) du territoire seront consultés pour identifier les bacs, évaluer leur contenance et la modifier le cas échéant, sensibiliser aux nouvelles formes de collecte et vous renseigner sur les modalités de la tarification incitative.

Nous sommes conscients que votre temps est précieux, et nous nous efforcerons lors de notre passage de ne vous prendre que quelques minutes.

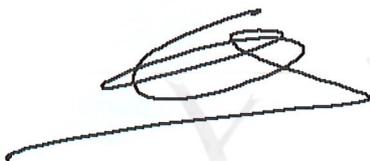
Par ailleurs, sachez que des permanences seront organisées dans les communes pour répondre à vos questions sur ces nouvelles formes de collecte et de tarification.

Comptant sur votre compréhension et votre mobilisation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

**cette démarche ne donne lieu à aucune contrepartie financière : l'agent enquêteur ne doit pas vous demander d'argent.*

François ERLEM

Vice-président en charge des déchets



Guislain CAMBIER

Président



Mormal